

Le trait de l'Union

des infirmiers libéraux d'Ile-de-France

ÉDITION SPÉCIALE - MARS 2021

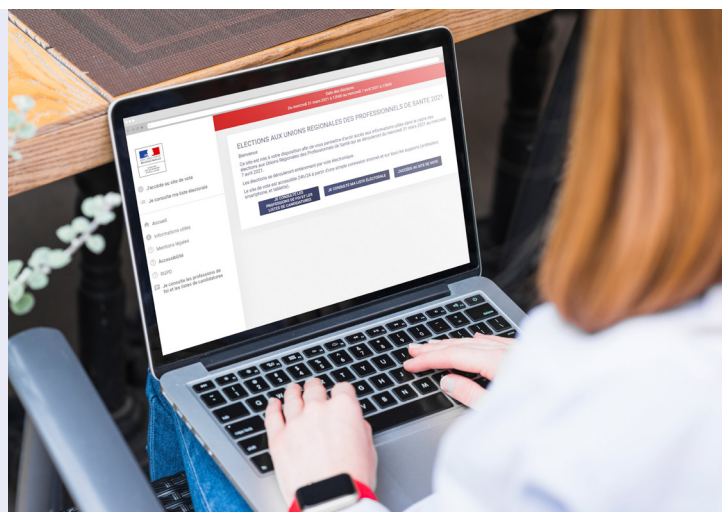
Élections URPS infirmiers : quels enjeux ?

Exercice libéral au quotidien, aide à l'installation, visibilité et reconnaissance des infirmiers libéraux, développement des systèmes d'information, lien ville-hôpital, etc. Nombreux sont les sujets qui vous concernent et pour lesquels votre URPS peut agir. Les résultats de cette élection vont déterminer la représentativité des syndicats pour les 5 prochaines années et les enjeux de cette élection sont doubles :

1 - Au niveau Régional, vous déterminerez par votre vote, la représentativité régionale dans les instances paritaires (commissions paritaires départementales et régionale). Sur proposition de vos élus URPS, c'est la politique régionale de santé qui sera mise en oeuvre. Dans ce cadre, l'URPS est la seule institution légitime face à l'ARS, et promouvoir le rôle des infirmiers libéraux est une priorité.

2 - Au niveau National, le cumul des voix de toutes les URPS Infirmiers donne la représentativité nationale de chaque syndicat pour ensuite négocier la nouvelle convention avec l'Assurance Maladie.

L'URPS est la seule institution légitime pour représenter les infirmiers libéraux en Ile-de-France - Votre vote est essentiel !



24

infirmiers libéraux
élus pour 5 ans

7968
infirmiers libéraux

(données commission paritaire régionale des infirmiers)

+57%

2010 2020

ÉDITION SPÉCIALE - élections professionnelles 2021

du mercredi 31 mars 2021 au mercredi 7 avril 2021



EDITO

Chères Consœurs,
Chers Confrères,

Voici dix années que l'URPS Infirmiers a été créée, et pourtant cela semble si proche.

Beaucoup de travail a été accompli par vos élus

depuis, et il reste encore tant à faire. Mais si le bilan de l'URPS qui vous représente au sein des instances régionale a de l'intérêt, c'est bien l'avenir qu'il nous faut préparer ; et nombreux sont les chantiers qui restent à engager. La place et le rôle essentiel des Infirmiers libéraux dans le système de santé a été significativement amplifié dans la période de crise que nous vivons actuellement. Au plus fort des confinements successifs, et quels qu'en soient les risques et le manque cruel d'équipements de protection, c'est bien vous qui avez continué à assurer la prise en charge quotidienne des patients, seuls et sans Médecins pour vous garantir.

Pas de visio ou téléconsultations... mais bien du terrain avec, parfois, la peur au ventre tant les informations et les risques de ce virus étaient parcellaires ou contradictoires.

Bien au-delà de votre travail quotidien, vous avez été en renforts dans les centres COVID, PCR, les SSIAD et les EHPAD dont le personnel était décimé à l'instar de leurs pensionnaires.

Votre mobilisation et votre engagement ont permis à nos tutelles de prendre conscience de notre utilité en matière de santé publique, et les multiples conventions que nous avons signées avec l'ARS en sont le témoignage.

Il nous appartient, désormais, de capitaliser sur ce renouveau de visibilité pour préparer notre avenir en tant que professionnels de santé de premier recours. La visite domiciliaire récemment mise en place dans le cadre du COVID est une amorce de la consultation Infirmière en toute autonomie face au pouvoir médical. A l'heure où nous restons pratiquement les seuls professionnels qui vont au domicile des plus vulnérables, et les seuls recours des patients à cause du désengagement médical dans la permanence des soins avec la raréfaction des médecins traitants, nous avons une carte à jouer dans le suivi des patients chroniques. Un accès direct aux compétences Infirmières en autonomie doit nous permettre certaines prescriptions (examens biologiques, renouvellement de traitements chez les chroniques stabilisés, etc...). De même une consultation d'évaluation et d'orientation dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires favoriserait un « tri » utile des urgences, et nous sommes déjà fortement sollicités par le secteur hospitalier et le SAMU pour expérimenter de tels dispositifs.

Notre intégration dans les coordinations de terrain doit être respectueuse de l'indépendance des IDEL et être basée sur le triptyque socle

Médecin, Infirmier, Pharmacien. Enfin la crise sanitaire a bien montré la faillite du système qui a conduit à nous évincer des EHPAD et des SSIAD. Sans notre soutien, certains de ces établissements auraient dû fermer ou hospitaliser leurs pensionnaires. Nous nous battons pour obtenir le retour des IDEL dans ces structures qu'il convient de re médicaliser, avec l'externalisation de la facturation des soins directement à l'assurance maladie, comme par le passé.

Comme je le disais ci-dessus, il reste encore beaucoup à faire et vous avez le moyen d'y contribuer très facilement en votant lors des élections URPS qui se dérouleront du 31 Mars au 7 Avril prochains.

Vous aurez le choix entre quatre listes de différents courants syndicaux et pourrez, ainsi, exprimer votre opinion en toute liberté. Ce qui compte c'est de voter ! Ne vous laissez pas dicter votre avenir, montrez l'importance des 8000 Infirmiers libéraux d'Ile de France sans lesquels près de 200000 patients ne seraient pas quotidiennement soignés chaque jour.

Jean-Jules MORTEO,
Président.

BILAN MANDATURE 2016 - 2021

Rôle des infirmiers libéraux dans la gestion de la crise sanitaire

Depuis le début de la crise sanitaire que nous traversons, l'URPS infirmiers, seul interlocuteur de l'ARS pour les infirmiers libéraux, échange quotidiennement avec l'Agence Régionale de Santé.

L'URPS a signé de nombreuses conventions afin de favoriser la mobilisation massive des infirmiers libéraux. Nous avons ainsi pris en charge la rémunération de plus de 1 000 IDEL depuis 1 an, pour un montant global d'environ 2,5 millions d'euros. **Ces conventions ont concerné :** • les centres de consultation COVID, • les centres de dépistage par RT-PCR, • les renforts des IDEL en établissements sanitaires, • l'opération de dépistage par TROD l'été dernier sur Paris-Plage avec la Mairie de Paris, • le dispositif COVISAN, • les vacances dans les hôtels d'isolement.

L'URPS a également recueilli et relayé les besoins de renforts en centre de vaccination, dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, dans les centres de dépistage et les laboratoires d'analyse médicale.

Au printemps, les élus de l'URPS se sont mobilisés afin d'assurer des **distributions d'équipements de protection aux IDEL de la région.**

Nous avons conduit une expérimentation d'infirmiers libéraux coordinateurs au sein du Grand Hôpital de l'Est Francilien (GHEF), pour faciliter la sortie des patients et leur adressage aux infirmiers libéraux.

Enfin, **l'URPS assure le déploiement de la VDSI** (Visite Domiciliaire Sanitaire par un Infirmier) sur la région, en s'appuyant sur l'outil inzee.care pour la transmission des demandes de soins aux infirmiers libéraux.

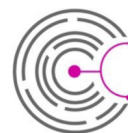
Défense de la place des infirmiers libéraux dans la permanence des soins en ambulatoire

- Mise en place **début 2020** d'un dispositif d'infirmiers libéraux d'astreinte la nuit pour 9 EHPAD parisiens.
- **Avril 2020** : extension du projet parisien d'astreinte la nuit en EHPAD à une soixantaine d'EHPAD de Seine-et-Marne.

Outil numérique d'adressage des patients et de coordination interprofessionnelle

Ces dernières années l'URPS a développé des partenariats avec **deux outils numériques facilitant la visibilité et l'accessibilité aux infirmiers libéraux par les patients et les structures hospitalières :**

- **entr'Actes** : outils de coordination interprofessionnelle et d'adressage des patients par les établissements en sortie d'hospitalisation,
- **inzee.care** : outil d'adressage grand public des patients vers les infirmiers libéraux. Durant la crise sanitaire liée au coronavirus, inzee.care a connu un déploiement rapide et massif en Ile-de-France, avec la création d'un module spécifique « renfort », un module de gestion des astreintes de nuit d'infirmiers libéraux en EHPAD, et plus récemment avec la VDSI (Visite Domiciliaire Sanitaire par un Infirmier).



entr'Actes



inzee.care

Le professionnel de santé à proximité

URPS INFIRMIERS ILE-DE-FRANCE

Soutien et accompagnement des professionnels :

- Lutte contre l'épuisement professionnel
- Permanences locales d'aide à l'installation
- Participation aux Journées Nationales des Infirmiers Libéraux (JNIL) et au salon infirmier

Acquisition des locaux de l'URPS infirmiers Ile-de-France :

Situé au **56 rue de Vouillé dans le 15^{ème} arrondissement** de Paris, cet investissement consacre notre totale indépendance et valorise les cotisations versées en garantissant l'avenir de notre structure.

Promotion des IDEL et accompagnement du virage ambulatoire

- L'URPS infirmiers a participé au **groupe de travail sur l'hémochromatose** qui a conduit la formalisation d'un protocole et d'ordonnances cadre pour les saignées en ville. Nous avons également animé des réunions dans chaque département pour faire connaître l'hémochromatose et présenter l'acte de la saignée aux IDEL.
- Adhésion à l'association GRACE pour la **promotion de la réhabilitation améliorée après chirurgie (RAAC)**.
- **Promotion de la chirurgie ambulatoire**. Information des structures hospitalières en demande sur l'activité et le rôle des IDEL en ville dans le cadre du lien ville-hôpital. À chaque fois que nécessaire l'URPS infirmiers resitue les infirmiers libéraux dans le parcours de santé, met en avant leurs compétences, leur réactivité, leur intérêt médico-économique et leur excellent maillage territorial en Ile-de-France.
- Participation à des projets visant le **développement de parcours ambulatoires** (mastectomie et chirurgie de la tumeur de vessie)
- Signature en 2017 d'une **convention de coopération entre l'URPS infirmiers et les représentants des établissements d'Hospitalisation à Domicile (HAD)**. Cette convention a pour objet de pacifier les relations entre les IDEL et les HAD, en insistant particulièrement sur le principe du respect du libre choix du patient.

Interprofessionnalité

- **21 décembre 2017** : création de l'Association Inter URPS francilienne (AIUF). Cette association réunit les URPS chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens, et sages-femmes.

À RETENIR



QUAND ET COMMENT VOTER ?

Le portail de vote électronique sera mis à disposition
du **mercredi 31 mars 2021 à 12h00**
au **mercredi 7 avril 2021 à 12h00**.

1
S'AUTHENTIFIER
à l'aide de codes de
connexion reçus par
courrier

2
VISUALISER
les listes de
candidats et leur
profession de foi

3
VOTER
pour une liste ou
voter blanc, puis
télécharger
son reçu de vote



Retrouvez le guide
d'utilisation du portail
électeur complet en .pdf
en scannant ce QR code



QUI ÉLIT ON ?

En Ile-de France, l'URPS infirmiers est composée de 24 élus pour un mandat de 5 ans. Ces élus, tous infirmiers libéraux en exercice, forment l'Assemblée Générale de l'URPS.

QUAND LES RÉSULTATS SERONT-ILS CONNUS ?

Les résultats des élections seront **publiés sur le site internet du ministère** des solidarités et de la santé dès l'issue du dépouillement qui aura lieu **à la clôture du scrutin le 7 avril 2021**, le vote étant réalisé par voie électronique.

RÉSULTATS



urps-infirmiers-idf.fr
URPS Infirmiers d'Ile-de-France
56-62 rue de Vouillé, 75015 Paris
Tél. : 01 40 64 12 42

Président : Jean-Jules MORTEO
urps.idf@gmail.com

Directrice : Sophie MICHEL
direction.urps.idf@gmail.com